

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Sanosil S003

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

domaines d'application

SU20 - Services de santé

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories d'utilisation [PC]

désinfectant

PC8 - Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Conditions d'utilisation recommandées

Désinfectant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Sanosil AG
Eichtalstrasse 49, CH-8634 Hombrechtikon
Téléphone +41 55 254 00 54, Fax +41 55 254 00 59

Service des renseignements

La sécurité du produit
Téléphone +41 55 254 00 54 (pendant les heures de bureau)
E-mail (personne compétente):
info@sanosil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Téléphone 145 / +41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Indications complémentaires

La préparation est classé non dangereux dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Indications complémentaires

La préparation est classé non dangereux dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Aucune information disponible.

2.3. Autres dangers
Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
non applicable

3.2. Mélanges
Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - 67/548/CEE
7722-84-1	231-765-0	peroxyde d'hydrogène en solution ...%	<= 1,5	R5; O R8; C R35; Xn R20/22
7440-22-4	231-131-3	argent	<= 0,1	
7664-38-2	231-633-2	acide phosphorique	0,05 - 0,1	C R34

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
7722-84-1	231-765-0	peroxyde d'hydrogène en solution ...%	<= 1,5	Ox. Liq. 1, H271 / Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1A, H314
7440-22-4	231-131-3	argent	<= 0,1	
7664-38-2	231-633-2	acide phosphorique	0,05 - 0,1	Skin Corr. 1B, H314

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés
produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
mousse stable aux alcools
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés
jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Mettre les personnes en sûreté.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Veiller à assurer une aération suffisante.
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).
Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles.

Remarques complémentaires

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

6.4. Référence à d'autres sections
Aucune information disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Ne pas appliquer plus de 30 minutes par jour sans respirer. Pour les périodes d'utilisation une protection respiratoire appropriée doit être plus porté (section 8.2).

Mesures générales de protection

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Eviter de toucher avec les yeux.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Tenir hors de portée des enfants.

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m ³]	[ppm]	Remarque
7722-84-1	peroxyde d'hydrogene	MAK, 8 heures Court terme	0.71 0.71	0.5 0.5	DFG, OSHA
7664-38-2	acide phosphorique	MAK, 8 heures Court terme	1 2	2	

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.01.2018

modifié 16.01.2018 (F) Version 1.3

Sanosil S003

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique	8 heures	1		
		Court terme	2		

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit
pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre anti-gaz spécial, NO-P3

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile ou butyle, 0,5 mm, ca. 480 Min.

Veuillez tenir compte des indications du fabricant de relatives à l'imperméabilité et à la longévité ainsi que des conditions spéciales qui règnent aux postes de travail.

Protection des yeux

lunettes avec protection latérale

Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

Dispositifs techniques appropriés de commande

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	incolore	inodore

Seuil olfactif

Aucune information disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	2 - 2,5	20 °C			
point d'ébullition	> 100 °C				
Point de fusion	ca. 0 °C				
Point d'éclair	non applicable				
Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état solide)	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état gazeux)	Aucune information disponible.				

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.01.2018

modifié 16.01.2018 (F) Version 1.3

Sanosil S003

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température d'inflammation	Aucune information disponible.				
Température d'auto-inflammation	Aucune information disponible.				
					Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Limite inférieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				
Limite supérieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				
Pression de vapeur	23 hPa	20 °C			
Densité relative	1 g/cm ³	20 °C			
Densité de vapeur	Aucune information disponible.				
Solubilité dans l'eau	Aucune information disponible.				
					vollständig mischbar
Solubilité dans un autre produit	Aucune information disponible.				
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune information disponible.				
Température de décomposition	Aucune information disponible.				
Viscosité	Aucune information disponible.				
Propriétés comburantes	non applicable				
Propriétés explosives	Le produit ne présente pas de danger d'explosion.				
9.2. Autres informations	Aucune information disponible.				

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter
Pas de décomposition lors de stockage et manutention conforme.

10.5. Matières incompatibles
Matières à éviter
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Pas de produit de décomposition dangereux connu
Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	Aucunes informations existantes.			
DL50 aiguë par contact avec la peau	Aucunes informations existantes.			
CL50 aiguë par inhalation	Aucunes informations existantes.			
Irritation de la peau	En raison de la composition du produit, une légère irritation de la peau n'est pas à exclure.			
Irritation des yeux	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

Constatations empiriques

Expérience sur l'homme : peut provoquer des réactions d'hypersensibilisation cutanée chez les personnes qui y sont prédisposées
le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations
le contact fréquent avec le produit, notamment à l'état sec, peut être irritant pour la peau et les yeux

Remarques générales

La classification a été effectuée par calcul d'après la VO (CE) Nr. 1272/2008 (CLP).
Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 16,4 mg/l (96 h)	Pimephales promelas		
Daphnie	CE 50 7,7 mg/l (24 h)	Daphnia magna		
Algues	IC50 2,5 mg/l (72 h)	Chlorella vulgaris		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes informations existantes.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Comportement dans les stations d'épuration

En cas d'introduction de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, altération de l'activité de dégradation des boues activées non probable.

Remarques générales

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Les données écologiques concernent les principaux composants.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
16 05 07*	produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

Les déchets dont signalés par un astère sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Collecter les déchets dans des récipients appropriés, étiquetés et se fermant hermétiquement.

L'élimination doit être prouvée par un document justificatif.

Éliminer comme déchet dangereux.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Remarques générales

L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux. L'emballage vide doit être éliminé avec les déchets urbains.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime IMDG
Le produit n'est pas marchandises dangereuses.

Transport aérien ICAO/IATA-DGR
Le produit n'est pas marchandises dangereuses.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 1

Légèrement polluant pour l'eau, propre classification

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 35 Provoque de graves brûlures.

R 5 Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.